

COMMUNE DE GRÉZIEU-LA-VARENNE

ARRÊTÉ N° PM051/2024

OBJET : Règlementation de la circulation et du stationnement
Pose de bordures
Route du Col de la Luère et route de Marcy

Le Maire de la commune de GRÉZIEU-LA-VARENNE (Rhône),

VU le code pénal et notamment l'article R610-5 ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2211-1, L 2212-2, L2212- 5 ;

VU le code de la route ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par l'arrêté interministériel du 24/11/1967 du ministre de l'intérieur et du ministre de l'équipement et du logement et modifiée par les textes subséquents ;

VU la demande de la société MGB, en date du 28 mars 2024 ;

VU l'avis favorable du Département en date du 29 mars 2024 ;

CONSIDÉRANT qu'il va être entrepris des travaux de pose de bordures route du Col de la Luère et route de Marcy ;

CONSIDÉRANT qu'il importe de réglementer la circulation pour assurer la sécurité des usagers de la route et celle des ouvriers ;

CONSIDÉRANT que le secteur en cause est en agglomération ;

A R R Ê T É

ARTICLE 1 : Entre le lundi 8 avril 2024 et le mardi 23 avril 2024, pour une durée de 10 jours, la chaussée sera réduite route du Col de la Luère (RD24) entre le rond-point de la route de Marcy et le rond-point de la route de Pollionnay. La chaussée sera également réduite, aux mêmes dates, pour une demi-journée, route de Marcy (RD30) au niveau du plateau.

ARTICLE 2 : La circulation sera régulée avec alternat par feux tricolores et la vitesse limitée à 30 km/heure.

ARTICLE 3 : Le stationnement de tout véhicule sera interdit au droit des travaux.

ARTICLE 4 : Une signalisation appropriée sera installée par le demandeur.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié et affiché aux abords immédiats du chantier, 48 heures avant le début des travaux.

ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- la brigade de gendarmerie de VAUGNERAY,
- la police municipale de GRÉZIEU-LA-VARENNE,
- au service environnement de la CCVL de VAUGNERAY,
- au service voirie sud du Département,
- la société MGB.

Fait à GRÉZIEU-LA-VARENNE le 29 mars 2024

Bernard ROMIER, Maire

